



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

du lundi 24 octobre 2016, à 19h30



à l'auditoire du Collège des Terreaux



50^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

16-023

Rapport d'information du Conseil communal, au sujet de la votation communale du 5 juin 2016 relative au projet de fusion Neuchâtel-Ouest.

16-024

Rapport du Conseil communal, concernant un legs à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Musée d'ethnographie.

16-025

Rapport du Conseil communal, concernant l'assainissement et le réaménagement du Temple du Bas.

Autres objets

16-610

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Morgan Paratte, Oksana Castioni, Mouhamed Basse, Edlira Dedja Bytyqi, Dobrivoje Baljovic, Philippe Loup, Yvan Gallo, Anne-Françoise Loup, Anne-Dominique Reinhard et Gianfranco de Gregorio, intitulée « Une sinistralité de mauvais augure » (Déposée le 13 juin 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 juin 2016) :

A de réitérées reprises au cours de l'année écoulée, le groupe socialiste s'est inquiété, en plénum ainsi qu'en Commission financière, du taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident (également dénommé taux de sinistralité) du personnel de l'administration communale de la Ville de Neuchâtel. A l'occasion du bouclage des comptes 2015, il apparaît que ce taux s'élève à 5.16% pour l'année 2015. Si une moyenne aussi élevée est déjà préoccupante, comment dès lors qualifier la moyenne de 11.65% (!) qui prévaut à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité, alors que toutes les autres directions connaissent un taux de sinistralité qui se situe entre 1.99% et 3.23% ?

Le groupe socialiste est alarmé par ces chiffres, qui ne doivent en aucun cas être pris à la légère ou relativisés. Il en va en effet de la responsabilité de notre collectivité en tant qu'employeur. En effet, de tels taux de sinistralité pourraient potentiellement être le signe extérieur de dysfonctionnements dans certains services, de problèmes de management du personnel, ou alors de conditions de travail inappropriées pour les employés concernés. Quelles que soient les causes du taux de sinistralité actuel, des réponses appropriées et des mesures immédiates doivent être apportées par l'Exécutif dans les plus brefs délais, avec une information détaillée apportée à la Commission financière pour les éléments plus sensibles liés aux règles de protection de la personnalité du travailleur.

Le groupe socialiste exige dès lors de la part du Conseil communal des explications circonstanciées sur les points suivants :

1. Quelles sont les causes précises et détaillées d'un taux moyen de sinistralité de 11,65% à la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité?
2. Pourquoi ce taux est-il sévèrement plus élevé que le taux prévalant au sein des autres directions?
3. Le taux de sinistralité susmentionné concerne-t-il de façon similaire l'ensemble des services de la direction en question, ou se limite-t-il à des services en particulier?
4. Quels sont les services de la Direction des infrastructures et énergies et de la sécurité affectés par la plus grande sinistralité et pourquoi?
5. Quelles sont les mesures immédiates et concrètes déjà entreprises par le Conseil communal pour remédier à un taux d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident aussi élevé?
6. Quelles sont les autres mesures envisagées à futur pour pallier le taux de sinistralité actuel?

7. D'autres services de la Ville sont-ils concernés par d'importants taux de sinistralité, cas échéant lesquels, avec quels taux et pour quelles causes?
8. Comment et selon quel processus les absences pour cause de maladie et d'accident, qu'elles soient de courte ou de longue durée, sont enregistrées?

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

16-306

Motion du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Julien Binggeli, Hélène Dederix-Silberstein, Nicolas de Pury, Michel Favez, Joël Desaulles, Dimitri Paratte, Jean-Luc Richard, Amanda Ioset, Edouard Jeanloz et Jean-Frédéric Malcotti, intitulée « Les assemblées citoyennes : une idée à concrétiser » (Déposée le 2 septembre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 septembre 2016) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la Ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin ».

Développement :

Le refus de la fusion des communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin le 5 juin 2016 ne doit pas signifier la fin de toutes les bonnes idées et actions qui auraient pu être mises sur pied si le projet avait été accepté par le peuple.

La création d'assemblées citoyennes, un des cœurs du projet, fait clairement partie de celles-là et répond selon nous à un besoin politique et social. Aussi, le groupe PopVertsSol souhaite voir la concrétisation de cette innovation politique sur le territoire communal de la Ville.

Discussion

Amendement du groupe PLR concernant la formulation de la demande d'étude :

«Le Conseil communal est prié d'étudier, **en collaboration avec les associations de quartier, l'opportunité et le cas échéant,** les voies et moyens de la mise sur pied d'assemblées citoyennes dans les trois parties de la Ville qui étaient concernées par ce projet dans la convention de fusion entre les communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin».

16-307

Motion des groupes PLR, socialiste et PopVertsSol par Mme et MM. Jean Dessoulavy, Anne-Françoise Loup et Edouard Jeanloz, intitulée « Comment mieux accompagner les emballages pour les consommateurs en ville de Neuchâtel ? » (Déposée le 12 septembre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 octobre 2016) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'inciter les commerçants et les consommateurs à utiliser des emballages autres que le plastique quand cela s'avère possible »

Développement :

L'utilisation de sacs plastiques de petite taille – films / neutres / personnalisés - par les différents commerces (alimentaires en particulier) est devenue la règle dans notre société de consommation. Les consommateurs les utilisent tant par habitude que par nécessité.

Habitude car les commerces les leur proposent gratuitement et qu'ils sont devenu un objet de consommation courante. Par nécessité car leur utilisation est fonctionnelle au contraire d'un emballage en papier qui est moins pratique et conserve moins bien l'humidité de certains aliments comme les fromages ou les fruits. Cependant, pour de nombreux produits, les sacs en papier de différentes tailles pourraient être utilisés à condition qu'ils soient mieux mis en évidence et en valeur.

La question centrale qui se pose est la suivante : au vu des problèmes environnementaux qu'entraîne actuellement la surconsommation de plastiques en Suisse et au niveau planétaire, ne serait-il pas opportun que des entités urbaines de moyenne taille comme la nôtre donnent l'exemple et engagent une dynamique pour amener les commerces et les consommateurs à utiliser les sacs plastiques de manière circonstanciée ?

Les groupes PLR, PS et PVS répondent « oui » à cette question et prient le Conseil communal d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'aller dans cette direction. L'objectif étant d'inciter les entités concernées à favoriser l'évolution de l'utilisation des emballages de consommation que ce soit à la sortie des super marchés, des stands au marché de Neuchâtel, des commerces ou encore lors de manifestations culturelles ou sportives.

Une politique de sensibilisation et d'incitation bien ciblée permettrait à terme de changer de dynamique et de restreindre la demande de sacs plastiques de petite taille auprès des fournisseurs et la distribution de ceux-ci par conséquent.

Le Mahatma Gandhi a tenu les propos suivants qui sont tout à fait pertinents à propos de la dynamique visée par cette motion : « L'exemple n'est pas un moyen de changer les choses. Non en effet, c'est le seul moyen de changer les choses ! ». C'est donc à l'échelle de moyennes entités urbaines comme la nôtre que cette nouvelle dynamique environnementale doit voir le jour avec l'espoir qu'elle incite d'autres entités communales à faire de même.

Sans préjuger de la réponse qui sera apportée par nos autorités, les groupes PLR, PS et PVS suggèrent que cette réflexion soit menée en synergie avec les commerçants. Pour ce faire il conviendrait d'intégrer d'emblée l'Association Neuchâtel Centre tant pour la communication à mettre en place que pour les objectifs à atteindre vis-à-vis des commerçants et des consommateurs.

Voilà ci-dessous quelques propositions qui permettraient d'engager une politique d'incitation concrète, basée sur une « communication positive » :

- Mettre à disposition des sacs en papier avec un slogan du type « Pour mon environnement je peux bien le faire », « Utilisez-moi pour emballer votre produit. Votre Ville vous dit merci ! » ou « Avec moi, c'est possible et en plus l'environnement vous dit merci ! ». L'objectif étant de donner une image positive au consommateur tout en le rendant attentif aux problèmes liés à la surutilisation de sacs en plastique en général, et ceux de petites tailles en particulier.
- Mise en œuvre en centre ville par Neuchâtel Centre de grands sacs (ex. type « cabas ») fabriqués avec des matériaux biodégradables et/ou réutilisables. D'un design étudié et attrayant, ceux-ci porteraient un logo ou un slogan qui pourrait être le même que celui utilisé sur les petits sacs papier. Ce support mettrait en valeur la communauté commerciale du centre-ville pour des achats plaisirs et responsables.
- Favoriser la livraison à domicile pour les commerces du centre-ville ce qui permettrait de limiter l'utilisation de sacs plastiques.
- Envisager la création d'un groupe de travail mixte Ville Neuchâtel – Neuchâtel centre qui travaillerait sur la conception des outils à mettre en place en termes de message, de graphisme et de cohérence des communications des acteurs.

Discussion

Neuchâtel, le 5 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol